

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER et VALENCA



Département des
HAUTES-ALPES

DELIBERATION N°07-2019

Nombre de Conseillers :

Séance du 25 FEVRIER 2019

En exercice : 8

Suffrage exprimé : 7

L'an deux mille dix-neuf le lundi 25 février à 18h15, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 14 février s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: M. COSTORIER Rémi. M. NOMIUS Jean-Pierre, M. ROBERT Joël, M. MEYSSONNIER Gérard, M. POUILLARD Pierre. Mme BLANC Danielle, Mme STEFANI Noëlle

Absent : M. FAURE Jean-Claude

Objet : Convention financière SYME AU 19048-M

Le Maire rappelle aux membres présents le projet d'extension du réseau électrique pour le raccordement de M. PALENZUELA au quartier du Bouire.

Le Maire propose à l'assemblée de signer la convention prise entre le Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes et la Commune de Lardier et Valença relative aux Travaux de Raccordement M. PALENZUELA. Cette convention définit la participation financière de la commune qui est de : 4765.80 €.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- Accepte la proposition de son Maire,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le SYME (AU 19048-M)

Le maire
Rémi COSTORIER